

## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le treize septembre les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	N°	Thème	Objet de la délibération	N° page
1	39	Bâtiment Reynaud	Travaux rénovation bâtiment Reynaud	
2	40	Contrats Objectifs	Subventions Contrats Objectifs	
3	41	RPI St Seurin de Prats/Montcaret	Participation financière Commune St Seurin de Prats au RPI	

L'an deux mille douze, le treize septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 07 septembre 2012.

**Etaient présents** : Daniel LACHAIZE, Jean-Thierry LANSADE, Franck POURTAL, Florentine N'GAPELE COULIBALY, Alain BATAAC, Claude ROUCHEYROLLE, Jean-Luc FAVRETTO, Marie-France AUDET

**Absents excusés** : Marie-Pierre POUGET, Marie-José GUERIN, Annick KOURLATE, Josiane MANZANAS, Hélène GUISSSET, Michel CARPENTIER, Jacques BERTHET

**Absent non excusé** : néant

**Procurations** : Mme KOURLATE à M. LACHAIZE  
M. BERTHET à M. POURTAL  
Mme MANZANAS à Mme N'GAPELE COULIBALY  
Mme GUISSSET à M. FAVRETTO  
M. CARPENTIER à M. BATAAC

**Secrétaire de séance** : Mme AUDET Marie-France

### **Approbation du procès-verbal**

Le Maire soumet à l'assemblée les comptes rendus des réunions du 12 juillet et du 27 Août 2012 pour approbation.

Ces comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

### **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## **ORDRE DU JOUR**

### **TRAVAUX RENOVATION BATIMENT REYNAUD**

Mr le Maire rappelle l'historique du bâtiment Reynaud car depuis la date de son acquisition, de nombreux projets ont été évoqués :

- Complexe rural

- Transfert de la Mairie
- Accueil Alzheimer
- Réfection de deux logements à louer
- Mise à disposition d'un promoteur
- Vente de l'immeuble

Beaucoup de réflexions et d'hésitations durant ces douze dernières années ont laissé cet immeuble dans un état de dégradations avancées.

Aussi, le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la réalisation de la réhabilitation de deux logements dans le cadre de la PALULOS, comme étudié précédemment par le cabinet A2PR, mandaté par délibération de décembre 2011.

En effet, le plan de financement prévisionnel de ce projet moyennant une subvention de l'État (DETR) de 36 400€ qui ne peut être transférable sur aucun autre projet.

D'autre part, les problèmes rencontrés pour la mise aux normes de la salle de judo à l'étage de la salle des fêtes (rénovation des murs, du sol, ascenseur exigé) ont amené la Commission des bâtiments à revoir ce projet dans la partie « Grange » de l'immeuble Reynaud, contiguë aux deux logements.

L'aménagement de cette annexe plus spacieuse et plus accessible serait axé sur une salle de judo qui pourrait servir à d'autres usages sportif ou culturel. Coût estimatif 1 500€ le m<sup>2</sup> (identique au projet précédent).

Cette proposition reçoit l'assentiment de l'ensemble du Conseil Municipal et chacun se prononce sur l'opportunité de lancer les travaux des deux logements.

Il ressort qu'à la condition de faire aboutir le projet de la salle de judo dans l'annexe de l'immeuble Reynaud, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la nécessité de réhabiliter ces deux logements.

Toutefois, il reste à déterminer le devenir de l'actuelle salle de judo à l'étage de la salle des fêtes. Plusieurs questions sont posées :

- Combien ont coûté les réservations prévues pour la rénover ?
- Pourrait-on la louer à un professionnel indépendant (cabinet, bureau d'études) ?
- Moyennant quels travaux ?

Toutes ces questions seront étudiées par la Commission des bâtiments.

#### Délibération

Le Maire propose au Conseil Municipal de lancer le marché des travaux de réhabilitation de la partie habitation de l'immeuble Reynaud, côté sud, en deux logements destinés à la location dans le cadre de la PALULOS, comme étudié précédemment par le cabinet A2PR mandaté par délibération du 1<sup>er</sup> février 2011.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal donne tout pouvoir au Maire pour lancer l'appel d'offres des travaux de rénovation.

## **CONTRATS OBJECTIFS**

#### Délibération

*Le Maire propose au Conseil Municipal la réfection complète de certaines routes de la Commune, qui ont été dégradées par les intempéries de l'hiver particulièrement rigoureux que nous venons de connaître.*

*Il soumet à l'ensemble du Conseil Municipal le devis de l'entreprise EUROVIA.*

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve la nécessité des travaux et adopte le projet
- Accepte le devis présenté
- Dit que les travaux commenceront en septembre 2012
- Sollicite une subvention dans le cadre des contrats d'objectifs du Conseil Général
- Détermine le plan de financement suivant :
  - Montant des travaux : 45 000,00 € HT
  - Subvention du Conseil Général : 9 000,00 € HT
  - Autofinancement : 36 000,00 € HT
  - TVA : 8 820,00 €

## **TRANSPORTS SCOLAIRE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUES INTERCOMMUNAL (RPI) SAINT SEURIN DE PRATS – MONTCARET**

Délibération :

Comme les années passées, dans le cadre du regroupement pédagogique entre les Communes de St Seurin de Prats et Montcaret, le ramassage scolaire, effectué par les Ets GERARDIN CARINLUX SA à Pineuilh (Gironde) a représenté un coût pour l'année scolaire supporté par la Commune de Montcaret, qui sera réparti au prorata du nombre d'élèves fréquentant les écoles :

-de Montcaret : 87 élèves

-de St Seurin de Prats : 46 élèves

Aussi, la Commune de St Seurin de Prats reversera à la Commune de Montcaret :

$4271 \times 46 = 1\,977,19$  € pour l'année 2011/2012

153

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTAIGNE EN MONTRAVEL**

Finances :

Mr LANSADÉ rend compte de la dernière réunion des finances dans le cadre de la CDCI (10 + 8 communes) qui a eu lieu à St Géraud des Corps. Un tableau sur la fiscalité actuelle a été présenté.

Deux sous commissions ont été créés d'une part pour les statuts et la gouvernance et d'autre part pour les finances et trois référents ont été nommés.

CIAS :

Mr le Maire rend compte de la dernière réunion du CIAS dans le cadre de la CDCI (10 + 8 communes) qui a eu lieu à Vélines.

Trois sous commissions ont été créés :

- CIAS
- Enfance jeunesse
- Santé

Trois référents ont été nommés.

Routes :

Mr FAVRETTO rend compte de la dernière réunion des routes dans le cadre de la CDCI (10 + 8 communes) qui a eu lieu à Villefranche de Lonchat.

Une sous commission a été créée et trois référents ont été nommés.

## **COMMISSIONS ET SYNDICATS**

### Communication :

Le bulletin municipal sera distribué début octobre.

### Conseil Municipal des Jeunes :

Mme COULIBALY informe le Conseil Municipal que pour des raisons pratiques, les réunions du Conseil des Jeunes auront lieu le samedi matin.

La sortie Bowling/Laser play prévue en août puis finalement annulée, a été reprogrammée le 3 novembre prochain.

Dans le cadre des activités des jeunes, il est prévu :

- Atelier cuisine
- Défilé de mode
- Concours de maquillage
- Jeux de badminton

Il est décidé de vendre des crêpes pour participer au financement des activités.

## **DIVERS**

### Arrêt bus au Moulin de Nogaret :

Un nouveau point d'arrêt de bus a été décidé par le Conseil Général au lieu-dit Nogaret en face de chez Mr et Mme MOYRAND.

Mr Jacques BERTHET signale la dangerosité de ce nouvel arrêt. En effet, il est situé sur une portion de route départementale dont l'accotement est pratiquement inexistant et à la sortie d'un virage sans aucune visibilité. De ce fait, les enfants doivent parcourir dans l'insécurité la plus totale, une centaine de mètres pour rejoindre leurs parents stationnés aux abords de l'abribus existant. Cette décision, prise sans aucune concertation, est jugée inadéquate par le Conseil Municipal et le Maire enverra un courrier à Mme MORIZOT, de l'unité d'Aménagement de Bergerac.

### Cimetière :

À la demande d'une administrée, Mr le Maire propose la mise en place d'une stèle au jardin du souvenir afin que les familles puissent apposer une plaque rappelant l'identité de leur défunt.

Le projet est à l'étude.

### Chaudière école :

Le Maire indique au Conseil Municipal que la chaudière de la cantine sera remplacée par un matériel plus puissant (chaudière à condensation De Dietrich 35 KwA) comme prévu au Budget.

### Inauguration de l'extension de la station d'épuration et de l'aménagement partiel de la salle des fêtes :

Elle est prévue le 15 octobre prochain à 14 heures 30 en présence de Mr le Sous-Préfet, Mr le Président du Conseil Général ainsi que les édiles de notre canton.

### CDCI :

Le Maire procède à la lecture d'un courrier de Mr FOURCAUD envoyé au Ministre de la Réforme de l'État, Maryse LEBRANCHUT, concernant la mise en œuvre de la réforme territoriale (CDCI).

Ce courrier dénonce une méconnaissance du territoire, un manque de clarification de la fiscalité et demande une période supplémentaire de concertation. Une copie de cette lettre a été adressée à Mr le Préfet.

### Divers :

Jean Luc FAVRETTO signale qu'il serait souhaitable que l'éclairage public de Maillot soit allumé la nuit pour éviter les incivilités.

La séance est levée à 23 h00

Prochaine réunion le 18 Octobre 2012 à 20 h 30

Le Maire,

Daniel LACHAIZE	
-----------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Thierry LANSADE		Hélène GUISET	Absente
Jean-Luc FAVRETTO		Marie-France AUDET	
Claude ROUCHEYROLLE		Marie-Pierre POUGET	Absente
Annick KOURLATE	Absente	Florentine N'GAPELE COULIBALY	
Josiane MANZANAS	Absente	Marie-José GUERIN	absente
Jacques BERTHET	Absent	Alain BATAAC	
Franck POURTAL		Michel CARPENTIER	absent

---

